

CONTRAT QUADRIENNAL 2019-2022
Conseil Savoie Mont Blanc – Université Savoie Mont Blanc

ENTRE

Le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB), représenté par son Président, M. Christian MONTEIL, dûment habilité par délibérations du Conseil d'Administration n° CA-2018-002 du 30 mars 2018 et n° CA-2019-013 du 29 mars 2019, et désigné ci-après par « CSMB ».

ET

L'Université Savoie Mont Blanc, représentée par son Président M. Denis VARASCHIN, dûment habilité par délibération du conseil d'Administration du et désignée ci-après par « USMB ».

PRÉAMBULE

Depuis le début des années 2000, les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, unis dans une Entente régionale apparue en 1983, puis au sein d'une Assemblée des Pays de Savoie créée fin 2001 et depuis 2016 dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc, ont toujours soutenu l'enseignement supérieur et la recherche.

Si les abondements des Départements remontent aux origines de l'université, si un soutien financier de l'Entente régionale apparaît dès 1984, le premier contrat (triennal) fut signé en janvier 2004. Il définissait « une université de territoire au service d'un territoire ». Puis vinrent les contrats 2007-2010, 2011-2014 et 2015-2018. Cette relation, désormais solidement ancrée dans la durée, a été renforcée en 2016 par l'apparition de la Fondation Université Savoie Mont Blanc, fondation d'une université et d'un territoire dans laquelle le CSMB tient une place essentielle. Ces évolutions successives, toutes empreintes de pragmatisme, ont conduit à fluidifier les relations entre les acteurs. Ce contrat CSMB-USMB entend désormais accompagner le développement d'un écosystème intégré et performant, sans cesse en renouvellement, qui unit Départements, Université et Entreprises dans une logique de fertilisation croisée et de valorisation réciproque. Il s'agit au final de répondre aux demandes croissantes en formation, en recherche et en transfert technologique, pour la société dans son ensemble et les collectivités et les entreprises en particulier.

Ce document, de même que le contrat objectifs/moyens de l'enseignement supérieur porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Comesup), s'inscrit en synergie avec le contrat entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et l'USMB. Il possède des liens particuliers avec le Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire Savoie Mont Blanc voté en 2017¹. Fait nouveau et significatif, ce dernier a été rédigé en partenariat avec le Grand Annecy, Chambéry métropole Cœur des Bauges (devenue depuis Grand Chambéry, Communauté d'agglomération) et Grand Lac (Communauté d'agglomération du lac du Bourget). Cette évolution amorce une prise en compte de l'USMB, conçue comme un acteur à part entière du développement et de l'attractivité de Savoie Mont Blanc, par l'ensemble du territoire qui la porte, souhaite sa pérennisation et le renforcement de son rayonnement. Unis, tous ces acteurs entendent que Savoie Mont Blanc soit un lieu ouvert au monde où il fait bon apprendre, chercher et entreprendre.

¹ Conseil Savoie Mont Blanc, *Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Territoire Savoie Mont Blanc*, 8 p.

L'USMB est une université pluridisciplinaire fondée en 1979, qui développe ses activités sur trois campus spécialisés, implantés en Savoie (Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac) et en Haute-Savoie (Annecy). En Savoie Mont Blanc, elle entretient des relations privilégiées avec :

- les lycées du territoire (implantations de licences professionnelles, convention avec toutes les STS et CPGE) ;
- des écoles (Ecole supérieure d'art Annecy Alpes, ENAIL du Bourget-du-Lac, École des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy, Gobelins École de l'image, Inseec, Arts et Métiers Paristech) ;
- des centres de recherche (Cern, LSM) ; elle est membre fondateur de l'Ines ;
- des partenaires économiques qui participent à la formation (Club des entreprises, Tétras, FormaSup Pays de Savoie, ITII des deux Savoie) ou non (Outdoor Sports Valley/OSV, Cluster Montagne, Auvergne-Rhône-Alpes Industrie 4.0., Citia, etc.).

Elle développe également une forte ouverture à l'international, comme l'atteste sa première place nationale dans les mobilités sortantes ERASMUS depuis 2008. Le caractère doublement frontalier de son territoire la conduit à développer des relations privilégiées avec la Suisse (Unil, Unige, HES-SO, Unidistance, etc.) et l'Italie (Université du Val d'Aoste, de Turin, du Piémont-Oriental, Gran Sasso Science Institute, etc.).

Accueillant 15 000 étudiants en 2019, l'USMB a diplômé depuis ses débuts plus de 110 000 inscrits dans ses formations initiales ou continues. Dans la durée, elle présente un taux de réussite parmi les meilleurs de France et ses relations étroites avec le monde des entreprises éclairent un taux d'employabilité sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

Dans le domaine de la recherche, les indicateurs et classements internationaux permettent d'apprécier sa place parmi les établissements français et internationaux. Ainsi, elle apparaît désormais non seulement dans les classements thématiques mais dans le classement « établissement » de l'ARWU (Shanghai). Elle est par ailleurs classée 13^e établissement français, 150^e européen et 331^e mondial dans *Best Global Universities*². Enfin, elle apparaît en 2018 à la première place des universités françaises par l'impact à deux ans de ses publications scientifiques pour l'Observatoire des sciences et des techniques du Hcéres.

Une étude sur son impact fondée sur des chiffres de 2016 établit une contribution financière annuelle au territoire d'environ 270 millions d'euros. À cette somme s'ajoutent de nombreux effets indirects qui participent à l'attractivité et au développement socio-économique du territoire : stages, alternance et formation continue, relations internationales, projets de recherche, vie culturelle, maintien de la jeunesse sur son territoire, etc.³

Ainsi il est décidé :

Article 1 - Les objectifs du contrat

L'engagement du CSMB s'inscrit dans le cadre du soutien au développement des quatre filières d'excellence de Savoie Mont Blanc :

- mécatronique – management ;
- image – industrie créative – numérique ;
- environnement – énergies – bâtiment ;
- montagne : aménagement – tourisme – sports *outdoor* – santé/bien-être.

Cette action, qui vise à renforcer la synergie entre laboratoires de recherche, formation, ouverture internationale, tissu économique, innovation et emplois, s'articulera autour de 3 axes d'intervention :

- axe 1 : Recherche et transfert technologique ;
- axe 2 : Employabilité et formation tout au long de la vie ;
- axe 3 : Animation des territoires et rayonnement à l'international.

² US News & World Report: 2018 Best Global Universities Rankings.

³ Mareva Sabatier, « Étude d'impact de l'USMB sur son territoire », décembre 2017.

Article 2 - Les modalités d'exécution du contrat

La définition des actions soutenues par le CSMB pour chacun des trois axes définis dans l'article 2 du contrat ainsi que les modalités d'intervention et de financement sont précisées dans les annexes I, II et III du présent contrat.

Afin d'assurer le suivi de l'application du présent contrat, une commission mixte CSMB-USMB se réunira au moins une fois par an. Composée de la commission *ad hoc* créée par le CSMB (un conseiller départemental pour la Savoie et un autre pour la Haute-Savoie, avec chacun un suppléant), du Président de l'USMB ainsi que des Vice-présidents des conseils d'administration et académique, cette instance procède à la fin de chaque année universitaire à un rapport intermédiaire des actions soutenues par le CSMB et définit les orientations pour la prochaine année universitaire.

L'USMB s'engage à produire au CSMB :

- un état récapitulatif des dépenses au plus tard pour le 5 novembre de l'année en cours ;
- un rapport annuel au plus tard pour le 15 décembre de l'année en cours ;
- un budget prévisionnel pour l'année n+1 au début du mois de décembre de l'année en cours

L'objectif est de permettre au CSMB de sélectionner les actions soutenues et de suivre la réalisation des actions définies dans les annexes I, II et III.

Pour les actions portant notamment sur les relations avec les entreprises et le monde économique, l'USMB poursuivra son travail en collaboration avec les partenaires socio-économiques (Chambéry Grand Lac économie, antenne Savoie d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, Citia, Thésame, Auvergne-Rhône-Alpes Industrie 4.0, OSV, cluster Montagne, INES formation et évaluation, etc.), qui peuvent assurer une mission d'expertise pour le compte du CSMB. Cela doit se concrétiser par une réelle coopération de l'USMB avec ces structures dans la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions universitaires soutenues par le CSMB.

Le CSMB est destinataire des évaluations publiques qui sont conduites au sein de l'USMB ou par des organismes extérieurs (comme l'Hcéres directement consultable sur : <http://www.hceres-evaluation.fr>) sur les activités de recherche, de formation ou de valorisation auxquelles elle contribue par ses appuis financiers.

Article 3 - Financement

Le CSMB s'engage, sous réserve des inscriptions budgétaires, à soutenir l'USMB à hauteur de 1,51 millions d'euros par an répartis entre les trois axes décrits à l'article 1 pour les années 2019 à 2022. Cette enveloppe fait l'objet d'une annexe financière annuelle jointe au contrat.

L'appréciation de la consommation des crédits se fait à l'intérieur de chaque axe selon un principe d'enveloppes fermées.

Le report de crédits d'un exercice budgétaire sur l'autre ne peut se réaliser que si les actions sont comptablement engagées dans le courant de l'année du vote du budget. Ces reports, dûment justifiés, doivent rester exceptionnels et ne peuvent excéder en toute hypothèse 30 % de l'enveloppe annuelle.

Article 4 - Communication

Le logo du CSMB doit apparaître sur le site web de l'USMB dans le volet « partenaires ».

En ce qui concerne les actions qui sont décrites dans les annexes I, II et III, les différentes actions de communication et de promotion engagées par l'USMB devront faire mention de l'appui financier apporté par le CSMB. En particulier, les supports de communication devront porter le logo du CSMB ou la mention « avec le soutien du CSMB ».

Article 5 - Contentieux

En cas de non-exécution d'une de ces clauses par l'une des parties, ce contrat sera considéré comme caduc.

Fait à Annecy, le 10 AVR. 2019

Pour le Conseil Savoie Mont Blanc
Le Président,


Christian MONTEIL



Pour l'Université Savoie Mont Blanc
Le Président,


Denis VARASCHIN



ANNEXE I

Axe 1 : Développement de la recherche et du transfert technologique

En application de l'article 2 du contrat, l'annexe I

- définit les activités de l'USMB soutenues par le CSMB pour favoriser le développement de la recherche et du transfert ;
- précise les modalités d'intervention et de financement par le CSMB ;
- fixe les modes d'évaluation des actions aidées ainsi que les supports de communication utilisés par l'USMB pour la promotion de ces activités.

Définition des actions

Au titre de l'axe 1 du contrat, le CSMB s'engage à soutenir la recherche et le transfert au sein de l'USMB à travers quatre types d'intervention :

- l'octroi d'allocations doctorales cofinancées ;
- la participation financière à des projets de recherche ;
- le soutien au transfert technologique ;
- les plateformes technologiques ;
- la participation au financement d'un fonds documentaire.

Ces soutiens à la recherche et au transfert, conformément aux objectifs définis dans l'article 1 du contrat, doivent être très prioritairement affectés aux quatre filières d'excellence définies par le CSMB :

- *mécatronique – management* : cette filière s'appuie, en coordination avec Thésame, sur les pôles de compétitivité « Auvergne-Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (mécatronique industrielle) et « Tenerdis » en relation avec l'Ines (mécatronique dans l'habitat intelligent). Elle se développe tout particulièrement, mais pas exclusivement, dans les locaux de la « Maison de la mécatronique », située sur le campus d'Annecy ; dans une logique de fertilisation croisée, cette filière fait l'objet de demandes d'implantation d'entreprises sur le campus ;
- *image – industrie créative – numérique* : se développe dans trois domaines (culture, économie et formation/recherche) ; cette filière est en voie d'émergence et de structuration au sein de l'USMB. C'est pourquoi le CSMB s'engage à soutenir les partenariats entre les acteurs pour faciliter le développement de projets de recherche et de transfert ;
- *environnement – énergies – bâtiment* : le campus du Bourget-du-Lac accueille notamment l'Institut national de l'énergie solaire (Ines), qui rassemble essentiellement le CEA et l'USMB au sein du bâtiment Hélios, et le Centre d'ingénierie hydraulique d'EDF-CIH qui est lié à l'USMB par une convention de partenariat. Le CSMB encourage la structuration de la recherche dans ces domaines (notamment la structuration en fédérations) ainsi que le dépôt de projets ambitieux (notamment en vue de l'obtention d'écoles universitaires de recherche) ;
- *montagne : aménagement – tourisme – sports outdoor – santé/bien-être* : les départements centralisent un grand nombre de sièges sociaux ou d'implantation de principaux acteurs de la montagne qui se sont notamment regroupés au sein du cluster Montagne et de l'OSV. L'USMB depuis de nombreuses années propose des formations et développe de la recherche en relation avec les acteurs de la montagne, ce qui l'a conduit à mettre en place le pôle d'excellence « Montagne inventive », de l'Institut Français du Tourisme (IFT) et de signer des conventions avec les acteurs du monde de la santé, notamment les importants centres hospitaliers d'Annecy (Change) et de Chambéry (Métropole Savoie).

1 – 1 Les allocations de recherche

Le CSMB souhaite soutenir l'effort de recherche de l'USMB par le co-financement de quatre allocations doctorales au plus par an. Le CSMB se réserve la possibilité de financer en totalité une ou deux maximum allocation(s) doctorale(s), et ce dans la limite de l'enveloppe annuelle prévue au titre du contrat pour les allocations doctorales.

Le CSMB met en place un comité d'expertise pour examiner, à l'aune des critères exposés ci-après, la convergence entre les sujets des travaux de recherche et l'intérêt du CSMB et des acteurs économiques du territoire.

Le CSMB souhaite que les sujets de ces recherches relèvent prioritairement des quatre filières retenues dans l'article 1^{er} du contrat.

Chaque bénéficiaire s'engage à faire connaître l'aide attribuée par le CSMB dans ses publications.

Montant des allocations

Le montant annuel des allocations doctorales est de 16 000 €, reconduit sur trois ans (calendrier universitaire). Le contrat doit être co-financé à 50%. Si un, ou deux, projet(s) de recherche s'avère(nt) particulièrement intéressant(s) pour les acteurs du territoire mais qu'il(s) ne parvient(nent) pas à recueillir le co-financement attendu, le CSMB pourra éventuellement financer 100% de l'allocation.

Les frais d'environnement des allocataires n'étant pas pris en charge, l'USMB les assure.

Processus de sélection

L'USMB lance un appel à candidatures sur la base des critères ci-après. Elle communique les demandes qui lui sont parvenues au CSMB, dans le courant du mois d'avril. Ces candidatures sont validées par l'USMB au regard de leur valeur scientifique. Le CSMB fait expertiser ces propositions par son comité *ad hoc*. Sur proposition de son comité, le CSMB retient au maximum quatre dossiers pour l'année, avec possibilité d'établir une liste complémentaire.

Les experts professionnels désignés par le CSMB examinent les dossiers au regard des critères suivants :

- 1- intérêt scientifique (selon la validation par le conseil académique de l'USMB) ;
- 2- présence de co-financements privés ou publics (entreprises ou collectivités de préférence) qui devront être consolidés au 1^{er} juillet. Les experts désignés par le CSMB sont à la disposition des unités de recherche, en amont du dépôt du dossier, pour les aider dans la mobilisation des partenaires financiers ;
- 3- projets labellisés par un pôle de compétitivité (si existant, selon le thème de la recherche) ou partie prenante d'une action PIA ;
- 4- stratégie de dissémination des résultats en cours du projet (éventuellement), et à l'issue. Les suites données à ces travaux de recherche devront être précisées ;
- 5- retombées locales sur le territoire Savoie Mont Blanc. Des lettres d'engagements des entreprises ou collectivités ou institutions intéressées par les conclusions de la thèse devront être jointes au dossier ;
- 6- l'unité de recherche dans laquelle le bénéficiaire effectuera ses travaux de recherche doit être implantée en Savoie ou en Haute-Savoie et son directeur de thèse doit être rattaché à l'USMB ;
- 7- une co-tutelle ou une collaboration internationale sera valorisée ;

- 8- engagement du suivi du doctorant dans le cadre des labels ICAE et REI qui permettent aux doctorants de développer des connaissances en matière d'innovation, de transfert technologique et de création d'entreprises.

Le CSMB notifie par courrier à l'USMB la liste des sujets retenus. Seule cette notification constitue un engagement juridique du CSMB. La notification intervient courant juin.

Une liste complémentaire peut être transmise à l'USMB, en fonction de l'intérêt des dossiers, et il y est fait recours en cas d'abandon d'un projet figurant sur la liste principale. En cas de désistement d'un candidat, un transfert sur un autre étudiant peut être opéré, sur un même sujet de thèse ou un sujet proche. L'USMB doit systématiquement en informer le CSMB et lui adresser le nouveau contrat d'allocation.

Le CSMB motive ses rejets de dossiers.

L'USMB s'engage à favoriser un temps de présence raisonnable du titulaire au sein de l'entreprise, ou de la collectivité, adapté aux besoins de celle-ci.

Le CSMB, et les membres du comité d'expertise, dans la mesure du possible, sont conviés aux soutenances des thèses.

Une journée de rencontre est organisée chaque année entre les allocataires et les entreprises dans le cadre de manifestations existantes ; les experts désignés par le CSMB y sont conviés.

1 – 2 Le soutien aux projets de recherche des unités de recherche

Le CSMB contribue au financement des projets de recherche, sauf accord spécifique, dans les quatre filières prioritaires définies au contrat :

- en prenant principalement en charge des frais d'équipement et de matériel de laboratoire, liés directement aux travaux de recherche : ces équipements peuvent être accessibles au tarif universitaire interne pour les entreprises implantées en Savoie Mont Blanc, proportionnellement à la valeur du financement du CSMB ;
- en faisant apparaître un co-financement CSMB dans des AAP ;
- en participant financièrement à certaines manifestations, ouvertes au monde économique, mettant en valeur les avancées des laboratoires (symposiums et colloques d'envergure, universités internationales d'été ou d'hiver, plaquettes-recherche, etc.).

La liste des projets de recherche et de transfert proposée par l'USMB en octobre de l'année N-1 est transmise au CSMB pour examen par le comité d'experts désignés par ses soins sur la base des critères précisés ci-avant. Le CSMB est invité à la Commission de la recherche du conseil académique pour faire part de ses observations avant classement final par cette même commission.

1 – 3 Le soutien au transfert technologique

En moyenne, chaque année, près de 20 % des doctorants réalisent une thèse en lien étroit avec une entreprise dans le cadre d'un financement CIFRE, d'un cofinancement CSMB ou d'un soutien d'une autre nature (Fondation USMB ou lien direct avec une entreprise). Les thèses financées dans ce cadre font, pour la majorité, l'objet d'un contrat d'accompagnement entre l'entreprise et l'unité de recherche destiné à couvrir les divers coûts engagés par l'unité pour le suivi de la recherche et le transfert de technologie. Le CSMB contribue au financement de l'activité du service de transfert et de valorisation de l'USMB (contrats, brevets, négociation DRI, animation, supports, etc.).

2019-337

Le diplôme de recherche et d'innovation (DRI) bénéficie de financements spécifiques en dehors du contrat CSMB-USMB. Dans ce cadre, l'étudiant bénéficie d'un contrat d'accompagnement qui permet à l'entreprise d'accéder au savoir-faire de l'unité en recherche (encadrement par un enseignant-chercheur expert). Le CSMB encourage le développement du DRI.

1 – 4 Les plateformes technologiques

Le CSMB souhaite soutenir des plateformes mises en place dans les filières d'excellence énoncées dans l'article 1 du contrat. En outre, le LAPP bénéficie d'un soutien spécifique d'un montant de 115 000 €.

A cet effet il financera les plateformes énergie bâtiment, mécatronique, physique et instrumentation et l'appel à projet montagne.

Le soutien aux plateformes permet notamment d'acquérir du matériel ou d'organiser des appels à projets. Dans ce dernier cas, chaque comité de sélection comprendra un expert désigné par le CSMB. Une journée de restitution par les lauréats des appels, ouverte à tous les professionnels, financeurs et chercheurs, est organisée en fin de session à l'initiative de l'USMB.

1 – 5 La documentation recherche et valorisation

Le CSMB souhaite, par son intervention financière ciblée, contribuer à la mise à disposition des unités de recherche, de ressources documentaires numériques indispensables aux travaux de recherche.

Par ailleurs, l'USMB s'engage à mettre à disposition de la personne référente technique du CSMB un accès numérique, via son adresse électronique USMB, à ces publications.

Modalités d'intervention et de financement

Allocations doctorales :

- un premier acompte correspondant aux allocations doctorales attribuées pour les années n-1 et n-2 est versé dès le vote du budget. Le solde correspondant aux allocations attribuées pour l'année n, est versé après réception par le CSMB des contrats signés avec les allocataires.
- l'USMB s'engage à fournir les contrats avec les doctorants avant la fin de l'exercice budgétaire de l'année de notification.

Projets de recherche ; transfert technologique et plateformes technologiques :

- la participation à ces actions est versée à hauteur de 50 % dès le vote du budget du CSMB, le solde au vu d'un état détaillé par action, produit par l'USMB au cours du dernier trimestre de l'année civile, récapitulant les dépenses réalisées et engagées et signé en original par l'ordonnateur de la dépense et par l'agent comptable de l'USMB.

Documentation recherche :

- la participation à la documentation recherche est versée à hauteur de 70% dès le vote du budget du CSMB, le solde au vu d'un état, produit par l'USMB au cours du dernier trimestre de l'année civile, récapitulant les dépenses réalisées et engagées. Celui-ci est signé en original par l'ordonnateur de la dépense et par l'agent comptable de l'USMB.

L'enveloppe attribuée à cet axe est affectée exclusivement à celui-ci et ne peut être transférée sur un autre axe du contrat. Toutefois, une fongibilité entre les actions de cet axe est possible, sauf en ce qui concerne les crédits affectés aux allocations de recherche, dans le cadre de l'enveloppe allouée au vu de la réalisation en cours d'année des dépenses engagées par l'USMB et après accord du CSMB.

ANNEXE II

Axe 2 : Employabilité des étudiants et formation tout au long de la vie

En application de l'article 2 du contrat, l'annexe II :

- définit les activités de l'USMB soutenues par le CSMB pour une meilleure intégration des usagers dans le monde du travail à l'issue de leur parcours universitaire initial et tout au long de leur parcours professionnel ;
- précise les modalités d'intervention et de financement par le CSMB ;
- fixe les formes d'évaluation des actions aidées.

Définition des actions

Le CSMB et l'USMB ont la volonté de favoriser une meilleure interaction entre les composantes et départements de l'université dans son ensemble et les milieux socio-économiques. Au final, il s'agit de donner et de soutenir le goût d'entreprendre.

Afin de faciliter les possibilités d'échanges et de rencontres, trois approches sont privilégiées :

- l'ouverture sur l'entreprise ;
- le parcours de professionnalisation des étudiants ;
- la formation tout au long de la vie et l'alternance.

2 – 1 L'ouverture sur l'entreprise

- **Semaine emploi & entreprise** : cette action fait découvrir aux étudiants de tous niveaux les possibilités d'emploi offertes par le monde socio-économique (entreprises, collectivités). Les actions, la qualité de l'organisation et du contenu (forum des stages, journée de l'alternance, training job kfé, challenge de l'idée, etc.) doivent être également réparties sur le territoire du CSMB. C'est une action partenariale organisée par l'USMB, le Club des entreprises de l'USMB et les acteurs de l'emploi. Cet événement qui remporte un succès remarquable, fédère désormais toutes les composantes de formation de l'USMB.
- **L'entrepreneuriat étudiant** : l'USMB, avec son réseau de partenaires (Club des entreprises, Savoie Technolac, GALILEO, Savoie Mont-Blanc Business Angels, Réseau Entreprendre Savoie / Haute-Savoie et Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) de l'académie de Grenoble) a mis en place de nombreuses actions qui visent à sensibiliser, former et accompagner ses étudiants à l'entrepreneuriat. Elles se décomposent en plusieurs volets :
 - des manifestations dont l'objectif est de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat comme des temps d'échange participatifs ou des challenges (Raid de l'Innovation, Nuit de l'Informatique, Challenge de l'idée, etc.) ;
 - des cours ou modules dans les différentes composantes de l'USMB pour les étudiants en licence, en favorisant et en soutenant l'acquisition de connaissances et de compétences entrepreneuriales ;
 - un parcours entrepreneuriat en place en Savoie et en Haute-Savoie, en relation avec les incubateurs étudiants portés par les collectivités locales ; ce dispositif doit monter en puissance pour s'étendre à toutes les composantes de l'USMB ;
 - un diplôme universitaire (DU) « Création – entrepreneuriat » permettant aux étudiants et jeunes diplômés d'effectuer un stage correspondant à leur projet de création d'entreprise ;
 - l'aménagement de salles dédiées à l'entrepreneuriat sur les différents campus de l'USMB.

Le programme PITON, développé à la suite de l'obtention d'un AAP (Disrupt'Campus), permet d'accompagner des projets étudiants-entreprises d'innovation répondant à des besoins très concrets des entreprises, notamment sur la transition numérique. S'appuyant sur un dispositif pédagogique innovant, il permettra à des étudiants en fin de cursus de vivre une expérience enrichissante au contact des entreprises autour de la créativité et de l'innovation dite de rupture.

Le soutien au numérique dans la formation, développé notamment par le département Apprendre de l'USMB, permet d'étoffer les services audiovisuels et les outils interactifs sur les trois campus. Ils améliorent les possibilités de vidéotransmission, de podcast, de multiplex, etc. Ces équipements bénéficient également aux étudiants empêchés comme le sont régulièrement les sportifs et artistes de haut niveau.

2 – 2 Les parcours de professionnalisation des étudiants

L'USMB met en place une profonde évolution de son offre de formation et de ses pratiques pédagogiques. Les transformations vont introduire davantage de modularité, pour offrir des possibilités de construction de parcours personnalisés. Les formations vont s'enrichir de nouvelles pratiques pédagogiques et peuvent être vues comme autant d'innovations de « rupture » au service de la réussite des étudiants.

- **Relations avec les établissements secondaires**

L'USMB et le CSMB sont attentifs au déroulement de parcours éclairés et de choix d'orientation réfléchis pour les jeunes et ce, dès les années du collège où se dessinent les premières orientations. Les actions tendant à multiplier les liaisons entre collèges – lycées – USMB et milieux professionnels sont soutenues financièrement au titre de ce contrat.

- **Soutien aux formations professionnalisantes**

Le CSMB accompagne les actions conduites par l'USMB en direction des entreprises dans le cadre de ses formations professionnalisantes : DU, DUT, diplômes d'ingénieurs, licences et masters professionnels. Le CSMB souhaite partager avec l'USMB la décision de soutien à l'ouverture de nouvelles formations.

2 – 3 La formation tout au long de la vie et l'alternance (FCA)

Le modèle de développement de la FCA a atteint ses limites dans un établissement fortement sous doté en enseignants et enseignants-chercheurs. Pour poursuivre le développement de la FCA en fort lien avec les entreprises, dont les demandes ne cessent de croître, le CSMB soutient la mise en place d'un nouveau département entièrement consacré à la FCA. Ce soutien participe à le doter d'un ensemble de formateurs contractuels en charge de l'ingénierie, du développement et de l'animation dans des locaux dédiés sur les campus d'Annecy et du Bourget-du-Lac. Il sera dégressif sur la durée du contrat.

Modalités d'intervention et de financement

Les actions conduites avec l'objectif d'une meilleure employabilité des étudiants sont réalisées en partenariat entre l'USMB, Chambéry Grand Lac économie, Antenne Savoie d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, CITIA, Thésame, Aura Industrie 4.0, OSV, Cluster Montagne, etc. Ceux-ci sont partis prenantes des comités d'organisation mis en place par l'USMB, en fonction des projets menés.

Le financement des actions de l'axe 2 est effectué à hauteur de 50 % dès le vote du budget du CSMB, le solde au vu d'un état détaillé par action récapitulant les dépenses réalisées et engagées, et signé en original par l'ordonnateur de la dépense et par l'agent comptable de l'USMB.

Une fongibilité entre les actions de l'axe 2 par point (2-1 entre elles et 2-2 entre elles) est possible au vu de la réalisation en cours d'année des actions engagées par l'USMB et après accord express du CSMB.

Définition des actions

L'ouverture internationale est un puissant levier de développement et un élément important de l'attractivité et du rayonnement tant pour l'USMB que pour son territoire. Cela est renforcé par une localisation doublement transfrontalière, un environnement naturel et patrimonial de première qualité, un tissu entrepreneurial varié et dynamique qui comprend des organisations largement orientées à l'international et que l'on retrouve notamment dans la Fondation USMB. La mise en place « d'universités européennes » implique d'approfondir les actions avec quelques établissements qui partagent des valeurs et des ambitions communes.

L'aide du CSMB est sollicitée spécifiquement sur les points suivants :

- l'attractivité internationale et la politique d'accueil ;
- la politique internationale transfrontalière et transalpine ;
- la politique de communication.

3 – 1 L'ouverture à l'international

- **L'attractivité internationale et la politique d'accueil**

L'USMB doit développer une politique d'accueil de qualité lui permettant d'attirer de jeunes étudiants talentueux et de nouer des collaborations fructueuses en matière de recherche et de formation avec des partenaires étrangers du meilleur niveau possible.

Les résultats de l'USMB en matière de mobilité entrante, tout en se situant à un bon niveau, sont cependant plus modestes que ceux obtenus en mobilité sortante, qui sont remarquables. Le potentiel de croissance dans ce domaine est donc important. L'USMB souffre probablement d'un défaut de notoriété et de services proposés. Il importe donc de travailler dans plusieurs directions :

- accompagner au mieux l'arrivée matérielle des étudiants étrangers, des chercheurs, professeurs invités, conférenciers et autres visiteurs ;
- développer et entretenir des partenariats privilégiés choisis ;
- inciter à la création de doubles diplômes et les promouvoir ;
- multiplier et promouvoir les parcours « internationaux » dans les masters ;
- utiliser les ressources de formation à distance pour développer des « campus virtuels » avec des universités étrangères ;
- offrir des formations en français langue étrangère adaptées ;
- développer les formations en langue anglaise, et donc la formation des enseignants en langue ;
- développer des moyens de dialogue-conseil approfondis avant-pendant-après le séjour d'étude et mieux encadrer les mobilités « hors-convention ».

Dans cet esprit, la semaine internationale et la *Staff week* de l'université Savoie Mont Blanc participent à marquer plus fortement son caractère international. La semaine internationale rassemble un grand nombre de manifestations (sessions d'information à destinations des futurs étudiants en mobilité, salon des partenaires, test de langues, tables rondes thématiques, sessions de travail entre partenaires, etc.) et attire plusieurs dizaines de délégations étrangères. La *Staff week* consiste à recevoir de manière groupée des représentants d'universités partenaires (principalement européennes) en organisant un programme mêlant apprentissage du français, découverte de la région SMB et de l'université dans le but de faire des visiteurs des prescripteurs auprès de leurs propres étudiants.

• La politique internationale transfrontalière et transalpine

Les partenaires transfrontaliers en Suisse romande et en Italie du Nord doivent être considérés comme des partenaires de proximité, malgré des différences en termes d'organisation institutionnelle, culturelle et parfois linguistique.

Une relance forte et de fond, de la politique internationale transfrontalière, en particulier avec la Suisse romande et Turin, a été initiée. Elle doit se poursuivre et s'amplifier avec :

- une participation active dans des structures transfrontalières cogérées (réseau Tein, université franco-italienne) ;
- la conclusion d'accords structurels avec plusieurs établissements (HES-SO, Unidistance, Unige, Unil, Unito) ;
- le dépôt d'un nombre croissant de projets Interreg et européens, en relation avec les collectivités territoriales et les entreprises ; dans cet esprit, une coordination des initiatives entre ces acteurs est mise en place ;
- le dépôt d'un projet « d'université européenne » avec des partenaires italiens (Unito, GSSI), les établissements suisses ne pouvant participer.

L'USMB est actuellement partie prenante dans les réseaux de deux chaires : le réseau des chaires Senghor de la francophonie et le réseau Unitwin de la chaire Unesco des ressources en eau.

Ces chaires sont l'occasion d'établir des relations privilégiées avec les autres établissements en réseau et de renforcer les flux entrants d'étudiants. Le CSMB souhaite que ces chaires participent aussi à la mise en place de formations délocalisées, diplomantes ou non, ainsi que d'événements internationaux comme des écoles internationales d'été ou d'hiver qui devront être régulièrement accueillies en Savoie Mont Blanc.

3 – 2 La politique de communication

La politique de communication de l'USMB a pour objet de faire connaître en interne et à l'extérieur les orientations stratégiques et les actions menées par l'établissement. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- le développement de son image institutionnelle et de sa notoriété ;
- l'augmentation de son attractivité auprès des publics étudiants à tous les niveaux du LMD, en France et à l'étranger, en formation initiale et continue ;
- le développement de ses relations partenariales avec les entreprises ;
- l'animation culturelle de son territoire, en relation avec l'Université Savoisiennne du Temps Libre (USTL) et les principales institutions en ce domaine (centres culturels, CCSTI, festivals, musées, archives, et diverses associations) ;
- en interne, l'accompagnement et la valorisation des actions mises en œuvre par ses unités et ses services, la création d'un sentiment d'appartenance à travers quelques grands événements.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche évoluant dans un environnement de plus en plus concurrentiel, une action chaque jour plus forte de communication est devenue indispensable, tant au niveau local que national et international.

L'action soutenue par le CSMB passe notamment par :

- une meilleure signalisation des sites de l'université dans les agglomérations qui les accueillent ;
- une amélioration significative de la signalétique sur les trois sites universitaires ;
- la mise en place d'un réseau d'alumni ;
- une reprise de la politique d'attribution de doctorats *honoris causa*, choisis en lien avec des partenaires significatifs ;

- une meilleure intégration dans les réseaux avec l'accueil de délégation d'équipes présidentielles d'universités françaises et étrangères, qui doivent être mises en relation avec les élus et acteurs économiques du territoire ;
- une plus forte présence dans les médias nationaux ;
- la célébration en 2019 des 40 ans de l'université, un temps fort pour renforcer le sentiment d'appartenance et accroître la visibilité de l'USMB.

Modalités d'intervention et de financement

Le financement des actions de l'axe 3 est effectué à hauteur de 50 % dès le vote du budget du CSMB, le solde au vu d'un état détaillé par action récapitulant les dépenses réalisées et engagées, et signé en original par l'ordonnateur de la dépense et par l'agent comptable de l'USMB.